

Metz, le 15 juillet 2025

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau
Affaire suivie par : Arthur CLAUSSE
Tél : 03 87 34 33 22
E-mail : arthur.clausse@moselle.gouv.fr

La responsable de l'unité police de l'eau
à
**VIVEST SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A
LOYER MODERE**
15, Sente à My
57000 METZ

OBJET : Dossier de déclaration concernant le lotissement la Boucle de Ravel sur la commune de THIONVILLE – N° DIOTA-250514-170701-764-028

RÉF. : J:\04 - SABE\42 - PE\42c - DIOTA\2150. EP\THIONVILLE\2025_Boucle de ravel

Monsieur le Directeur,

Après examen de votre dossier de déclaration relatif à l'lotissement la Boucle de Ravel sur la commune de THIONVILLE, pour lequel un accusé de réception vous a été délivré en date du 14/05/2025, j'ai l'honneur de vous informer que le dossier que vous m'avez transmis **est recevable**.

Vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la date du 15/07/2025. **Celle-ci devra être réalisée conformément au dossier déposé. La police de l'eau devra être avertie de la date de début des travaux ainsi que de la date d'achèvement et un bilan des opérations sera transmis à l'issue des travaux.**

Copies de la déclaration et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de THIONVILLE pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant et par les tiers dans un délai de deux mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique. (<https://www.telerecours.fr/>).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la responsable de l'unité police de l'eau,
l'adjointe



Astride ERMAN

Conformément au règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, applicable depuis le 25 mai 2018 et à la loi « informatique et liberté » dans sa dernière version modifiée du 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des informations qui vous concernent.

Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier ou un courriel au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier. Cette demande écrite est accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.

Toute décision susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent l'est au moyen de l'application Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>)